

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01925

Numéro SIREN : 490 489 317

Nom ou dénomination : A.G.K

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2023 sous le numéro de dépôt 7548

Désignation de l'entreprise Société AGK Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 26 AVENUE DE LA CORSE 13007 MARSEILLE

Número SIRET * 4 9 0 4 8 9 3 1 7 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>	<u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010 131 000	012	131 000	131 000
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028 74 964	030 52 516	22 449	30 710
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044 205 964	048 52 516	153 449	161 710
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060 680	062	680	575
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072 608	074	608	240
	Valeurs mobilières de placement	080 10 039	082	10 039	10 014
	Disponibilités	084 43 589	086	43 589	33 579
	Charges constatées d'avance *	092 95	094	95	1 291
	Total II	096 55 010	098	55 010	45 699
	Total général (I+II)	110 260 974	112 52 516	208 459	207 408

PASSIF

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 000	7 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	700	700	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134	86 806	63 058	
	Résultat de l'exercice	136	15 409	23 748	
	Subventions d'investissement	137	509	891	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	110 424	95 397	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	38 271	46 658	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 929	10 277	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	44 826	55 076	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	98 035	112 011	
	Total général (I + II + III)	180	208 459	207 408	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société AGK

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 21Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 11

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	101 380	57 852
	Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires }		215		214		
	services *		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		35 673
	Autres produits				230	1 641	2 329
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	103 021	95 854
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	31 466	19 636
	Variation de stock (marchandises) *				236	(105)	615
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	19	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	27 930	26 081
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	679		244	4 632	4 510
	Rémunérations du personnel *				250	13 600	8 947
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 945	1 351
	Dotations aux amortissements *				254	8 261	8 268
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259				262	2	2 289
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260						
	Total des charges d'exploitation (II)				264	87 750	71 698
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	15 270	24 156
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	25	10
	Produits exceptionnels (IV)				290	382	382
	Charges financières (V)				294	645	795
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347				300	(502)	5
	{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	125	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	15 409	23 748
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	15 409	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	2 370	
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	965	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986		Zone franche urbaine (44. octies A) 987		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies) 138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies) 991		
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344		Crédance due au report en arrière du déficit 346		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44. septedecies) 993		502
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	18 242	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : *17.....40.6 dont imputés sur le résultat :						360 17 406
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	836	372

Désignation de l'entreprise : Société AGK

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	131 000	402		404		406	131 000	131 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	3 921	432		434		436	3 921	3 921
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 293	442		444		446	13 293	13 293
	Installations générales agencements divers	450	14 390	452		454		456	14 390	14 390
	Matériel de transport	460	24 656	462		464		466	24 656	24 656
	Autres immobilisations corporelles	470	18 704	472		474		476	18 704	18 704
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	205 964	492		494		496	205 964	205 964

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	2 238	522	254	524		526	2 492
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	9 166	532	665	534		536	9 831
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	10 290	542	798	544		546	11 088
	Matériel de transport	550	14 755	552	4 932	554		556	19 687
	Autres immobilisations corporelles	560	7 805	562	1 612	564		566	9 417
TOTAL		570	44 255	572	8 261	574		576	52 516

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *										
	Amortissements *										
	Valeur résiduelle										
	Prix de cession *										
	Plus ou moins-values										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AGK

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

II	DÉFICITS REPORTABLES			Déficits imputés	983	17 406
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	17 406	Déficits reportables	984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	993
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	993
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	(500)
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	(500)
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 890
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 529
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Até AGK
26 AVENUE DE LA CORSE
13007 MARSEILLE

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

SECILA
68 Boulevard Lazer
Les Ateliers Lazer
13010 MARSEILLE

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Dérogations	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Frais de recherche appliquée et de développement	4
Evaluation des amortissements	4
Evaluation des matières et marchandises	4
Evaluation des créances et des dettes	4
Disponibilités en Euros	4
Produits à recevoir	5
Détail des produits à recevoir	5
Charges à payer	5
Détail des charges à payer	6
Charges et produits constatés d'avance	6
Détail des charges constatées d'avance	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	6
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	6

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 208 458.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 101 380.30 Euros et dégageant un bénéfice de 15 409.10 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	131 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	3 921		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 293		
Installations générales agencements aménagements divers	14 390		
Matériel de transport	24 656		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 704		
TOTAL	74 964		
TOTAL GENERAL	205 964		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			131 000	131 000
Installations générales agencements aménagements constr.			3 921	3 921
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			13 293	13 293
Installations générales agencements aménagements divers			14 390	14 390
Matériel de transport			24 656	24 656
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			18 704	18 704
TOTAL			74 964	74 964
TOTAL GENERAL			205 964	205 964

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	2 238	254		2 492
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 166	665		9 831
Installations générales agencements aménagements divers	10 290	798		11 088
Matériel de transport	14 755	4 932		19 687
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 805	1 612		9 417
TOTAL	44 255	8 261		52 516
TOTAL GENERAL	44 255	8 261		52 516

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	254				
Instal.techniques matériel outillage indus.	665				
Instal.générales agenc.aménag.divers	798				
Matériel de transport	4 932				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 612				
TOTAL	8 261				
TOTAL GENERAL	8 261				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	570	570	
Taxe sur la valeur ajoutée	38	38	
Charges constatées d'avance	95	95	
TOTAL	703	703	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	10 988	10 988		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	27 284	27 284		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 929	5 929		
Personnel et comptes rattachés	1 618	1 618		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 149	2 149		
Impôts sur les bénéfices	125	125		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 069	5 069		
Autres impôts taxes et assimilés	36	36		
Groupe et associés	44 826	44 826		
Autres dettes	11	11		
TOTAL	98 035	98 035		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	752			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 131			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 A10 ANS
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	LINEAIRE	3 A 10 ANS
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	LINEAIRE	5 A 10 ANS

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226
Dettes fiscales et sociales	1 208
Autres dettes	11
Total	1 475

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	95
Total	95

Détail des charges constatées d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

A.G.K

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 000.00 €

Siège social : 26 Avenue de la corse

13007 MARSEILLE

490 489 317 R.C.S. MARSEILLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 1 JUIN 2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois,

Le premier Juin, à Onze Heures,

Les Associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au Siège Social, sur Convocation de la Gérance.

Sont Présents ou représentés :

Monsieur Artak MELKONIAN, propriétaire de 68 parts

Madame Karine MELKONIAN, propriétaire de 72 parts

Soit un total de cents quarante (140) parts composant le capital social.

140 parts

Madame Karine MELKONIAN préside la séance en qualité d'associé, présent et acceptant, possédant Ou représentant le plus grand nombre de parts.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise De plus de la moitié des parts sociales.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant La date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même Délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,

Paragraphe KN AN

- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame la présidente donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les Approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées Dans ce rapport. L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de L'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non Déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 15 409 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 15 409 €

Affectée en totalité au compte "Report à Nouveau

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, Rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices Précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Madame Karine MELKONIAN et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Détail de la convention : A la clôture de l'exercice le compte courant associé de Madame Karine MELKONIAN, présente un solde créditeur de 44 826 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Madame Karine MELKONIAN s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

Paras. Melkonian

KM AM

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-Verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

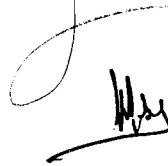
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et les associés.

- Karine MELKONIAN



- Artak MELKONIAN



Société AGK

SARL au capital de 7 000.00 Euros
RCS MARSEILLE N° 490489317
Siège social : 26 AVENUE DE LA CORSE
13007 MARSEILLE

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

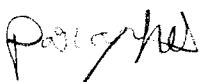
Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 101 380.30 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 57 852.24 Euros, soit une augmentation de 75.24 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 15 409.10 Euros, soit 15.20 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 103 427.73 Euros contre 96 246.07 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 7.46 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 88 018.63 Euros contre 72 498.44 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 21.41 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 15 544.97 Euros et représentent 15.33 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 50.94 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 8 261.00 Euros et représentent 8.15 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 14 650.10 Euros soit 14.45 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court



.../...

K7 AM

terme) :

Exercice précédent	45 698.83 -	112 011.35 =	66 312.52-
Exercice en cours	55 010.12 -	98 034.54 =	43 024.42-

Soit une augmentation de 23 288.10 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 15 409.10 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	15 409.10 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	7 000.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	700.00 Euros
- Autres réserves	:	0 Euros
- Report à nouveau	:	102 214.85 Euros
Situation nette	:	109 914.85 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

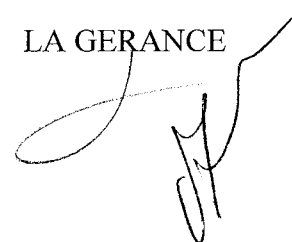
Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE





Philippe PECOUL
Expert Comptable
Gérant

Philippe BERTRAND
Patrick TARGE
Associés

SECILA SARL

Société d'Expertise Comptable et d'Informatique Lazer Audit

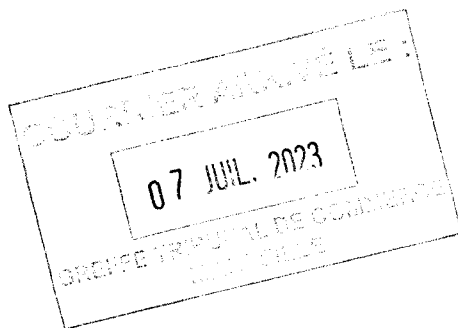
Les Ateliers Lazer - 68, Boulevard Lazer
13010 MARSEILLE
Tél. : 04 91 79 60 38 - Fax : 04 91 79 60 74
E-mail : secila@wanadoo.fr

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

2 rue Emile Pollack

13006 Marseille

LE 05/07/2023



Dossier: JARDIN PROVENCAL, AGK

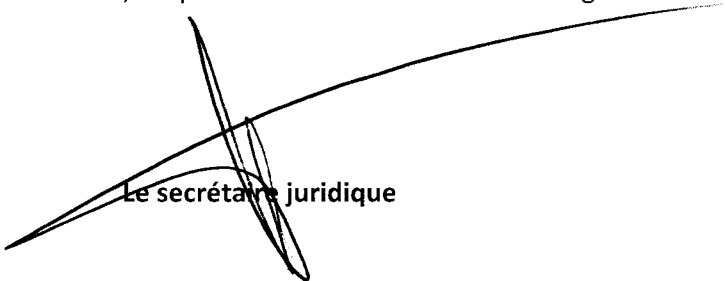
Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'ensemble des documents concernant le dépôt des comptes annuel de la société citée en référence, à savoir :

- Les comptes annuels (**bilan, compte de résultat et annexe**) ;
- Le rapport de gestion sur les comptes dudit exercice ;
- Le procès-verbal d'assemblée

Est annexé à la présente le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque en règlement de cette formalité. (45.34 €)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.


Le secrétaire juridique

Les Ateliers Lazer-68, Boulevard Lazer-13010 MARSEILLE-Tel : 04 91 79 60 38-Fax : 04 91 79 60 74
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région
de Marseille

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 Euros-RCS Marseille-Siret : 430 021 675
00011-Code APE : 471 C

Assurée conformément à l'article 17 al.1^{er} de l'ordonnance du 19/09/1945